

Informations brèves du CJB (séance du 27 septembre 2012)

La Neuveville, le 3 octobre 2012

Soins hospitaliers

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris position sur la révision de la loi sur les soins hospitaliers. Il rejette la création d'une holding ou société anonyme unique regroupant les hôpitaux publics du canton de Berne. Par contre, le CJB approuve globalement le projet de loi, estimant qu'il est nécessaire de créer les conditions d'une concurrence équitable entre les hôpitaux publics et privés, ainsi que les villes et les régions non-urbaines. Le CJB a adopté sa prise de position par 23 voix et 1 abstention.

Caisse de pension bernoise

Le CJB approuve sous conditions le changement de primauté pour les caisses de pension du personnel cantonal et du corps enseignants. Dans sa prise de position sur le projet de loi, il indique que les moyens dégagés par la réforme devront permettre de combler le retard salarial du canton de Berne. Le CJB est également favorable à la capitalisation partielle des caisses, dont il estime les inconvénients acceptables. La capitalisation complète obligerait en effet à prendre des mesures d'assainissement immédiates que le canton aurait de la peine à financer. Le CJB a adopté sa prise de position par 20 voix contre 1 et 3 abstentions.

Autres dossiers

Dans sa séance du 27 septembre 2012, le CJB a également :

- désigné Tom Gerber, vice-président de la section Instruction publique, en tant que délégué au Conseil d'école du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ;
- demandé le soutien de la Direction de l'économie publique en vue de construire une via ferrata dans le Jura bernois ;
- appuyé la proposition de l'Assemblée interjurassienne visant à mener des démarches communes aux cantons de Berne et du Jura dans le dossier de l'assainissement de l'A16, secteur Péry-Bienne.

Annexes

- Prise de position sur une révision de la loi sur les soins hospitaliers
- Prise de position sur le projet de loi sur la caisse de pension bernoise

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73